

MOBILITÉS

STRATÉGIE SUR NOTRE TERRITOIRE

RÉUNION D'INFORMATION DU 25 NOVEMBRE 2022

1) *Retour sur le Challenge de la mobilité 2022*

- **Pourquoi le Challenge à ECLA ?**
- **Actions de communication et de promotion**
- **Participants, résultats du challenge et les gagnants**

2) *Présentation du PDIE (Plan de Déplacement Inter-Etablissement) et de l'enquête mobilité*

1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

- *Le challenge de la mobilité 2022 (du 19 au 25 septembre)*
 - Organisé par l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté et la DREAL en partenariat avec la région et les chambres consulaires.
 - Durant la semaine Européenne de la mobilité
 - Promotion des modes de déplacements alternatifs
 - Gestion, ressources et kit de communication

Organisé par



En partenariat avec



1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

- *ECLA Lons Agglo a répondu positivement à l'invitation de la Région pour relayer localement cet événement*
- *Le challenge représentait pour ECLA une opportunité pour :*
 - Sensibiliser et communiquer sur les mobilités plus durable
 - Inciter l'expérimentation de pratiques alternatives à la voiture
 - Accompagner et informer pour faciliter l'essai de nouvelles mobilités
 - **Prendre contact avec les établissements et identifier un référents**

Organisé par



En partenariat avec



1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

- *Différents messages pour promouvoir le challenge et les mobilités alternatives*
 - Présentation du challenge et du positionnement d'ECLA
 - Explication du déroulement du challenge et de l'inscription
 - Regroupement d'informations et des offres actuelles sur le territoire, pour faciliter le changement de mode de déplacement.
- *Destinataires des messages*
 - Un e-mail d'invitation envoyé à 900 établissements, commerçants et entreprises.
 - Un courrier d'invitation envoyé aux 300 plus grands établissements du territoire (dont 90 d'associations).
 - Communication auprès du grand public par le biais d'un communiqué de presse et des réseaux sociaux de la collectivité.



Organisé par

En partenariat avec

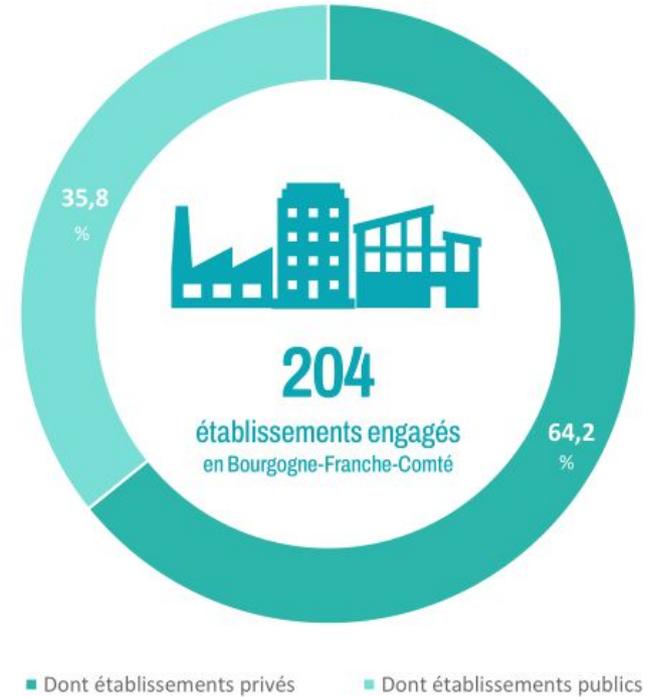
1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

► Résultats en Bourgogne Franche-Comté



2^e édition

- 30 territoires engagés
- 204 établissements inscrits
- 3 900 participants
- 532 338 km alternatifs



Organisé par

En partenariat avec

1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

► Répartition par mode de déplacement (km) en Bourgogne-Franche-Comté



11,2 %

Des déplacements pendant le challenge
→ **VÉLO**



4,4 %

des déplacements pendant le challenge
→ **BUS**



1 %

des déplacements pendant le challenge
→ **TRAMWAY**



24,6 %

des déplacements pendant le challenge
→ **COVOITURAGE**



27,1 %

des déplacements pendant le challenge
→ **TRAIN**



1,9 %

des déplacements avec **AUTRES MODES ALTERNATIFS**
(trottinettes, skate, etc.)



2,5 %

des déplacements pendant le challenge
→ **MARCHE**



21,7 %

des déplacements économisés
→ **TÉLÉTRAVAIL**



1,5 %

des déplacements économisés
→ **CAR INTERURBAIN**



0,8 %

des déplacements économisés
→ **TROTINETTE**



3,3 %

des déplacements économisés
→ **AUTRES TRAJETS ÉVITÉS**

Organisé par

En partenariat avec

1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

▶ Résultats sur le territoire de Lons Agglomération ECLA



16

établissements
engagés



16 611,85 km
parcourus en mode
alternatifs



150

super-participants



509

Trajets effectués pendant
le challenge de la mobilité



66,6%

de report modal sur le
territoire

Organisé par

1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

► Répartition par mode de déplacement (km) Sur le territoire de Lons Agglomération ECLA



1,25 %

des déplacements pendant le challenge
→ MARCHÉ



22,66 %

des déplacements économisés
→ TÉLÉTRAVAIL



0,11 %

des déplacements pendant le challenge
→ TROTTINETTE



13,97 %

Des déplacements pendant le challenge
→ VÉLO



1,21 %

des déplacements pendant le challenge
→ BUS



6,34 %

des déplacements avec AUTRES MODES ALTERNATIFS (rollers, skate, cheval, etc.)



0 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAMWAY



24,53 %

des déplacements pendant le challenge
→ COVOITURAGE



19,61 %

des déplacements pendant le challenge
→ TRAIN



0,13%

Des déplacements pendant le challenge
→ CAR INTERURBAIN



10,2 %

des déplacements pendant le challenge
→ AUTRES TRAJETS ÉVITÉS

1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

- *Les établissements inscrits au challenge*

Raison sociale
BONGLET
Ville de Lons-le-Saunier
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
Montmorot CAMPUS
UNITED CAPS
Groupe coopératif Demain
Espace Communautaire Lons Agglomération
MOREL SAS
COGESTEN
Clus'Ter Jura

Biocoop En Vie Bio
HAINBUCH France
ABM GRAPHIC
ALons'ZI
La Cambuse
Jura Nature Environnement
Alter&Coop
éditions 2031
Interbio Franche-Comté
LA COMPAGNIE DES TRIPORTEURS
lycée Le Corbusier

Les résultats individualisés seront dévoilés aux participants **le 14 décembre**

Organisé par



En partenariat avec



1) CHALLENGE DE LA MOBILITE 2022

- *Résultats sur le territoire d'ECLA*

- Catégorie : de plus de 250 salariés

- **Bonglet**



- Catégorie : 50 à 249 salariés

- **Montmorot CAMPUS**



- Catégorie : 10 à 49 salariés

- **MOREL SAS**



- Catégorie : 1 à 9 salariés

- **Alons'ZI, La Cambuse et Jura Nature Environnement**



- *Remise des prix aux gagnants prochainement*

Organisé par

En partenariat avec

1) *Retour sur le Challenge de la mobilité 2022*

2) *Présentation PDIE (Plan de Déplacement Inter-Etablissement)*

- **Le PDIE, qu'est-ce que c'est ?**
- **Pourquoi un PDIE ?**
- **Les bénéfices**
- **Comment va se réaliser un PDIE ?**
- **Rétro planning**

Le PDIE, qu'est-ce que c'est ?

Ce plan résulte d'une démarche visant à aborder de manière globale la problématique de tous les déplacements de la zone afin d'y apporter des solutions concrètes.

Il s'agit alors de proposer des mesures permettant de fluidifier et rationaliser les déplacements quotidiens des usagers.

C'est également la possibilité d'étudier de nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Pourquoi un PDIE ?

Dans le cadre de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 :

- les entreprises de 100 travailleurs et plus de sont obligées de présenter un plan mobilité pour leurs salariés.

En juin 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) abaisse le seuil pour inclure tous les établissements de plus de 50 salariés.

Les bénéfices sont réciproques lors de la mise en place d'un PDIE.

-Pour ECLA, cela permet ainsi la gestion de l'environnement, du climat et de l'énergie en structurant le territoire tout en limitant la production des gaz à effet de serre.

-Pour les établissements au-delà de l'aspect légal, la prise en charge du bien-être des salariés devient primordial. Ce projet fédérateur permet ainsi de rassembler les salariés tout en préservant leur santé et **accessoirement d'augmenter le pouvoir d'achat.**

Cela permet également de favoriser l'accessibilité à l'emploi et de fidéliser ceux qui travaillent déjà sur la zone.

Comment va se réaliser un PDIE ?

Phase 1 :

Mise en place d'une enquête dématérialisée à destination des salariés et du chef d'établissement

Objectif = obtenir des données d'usages

Phase 2 :

Analyse des données avec rédaction d'un rapport

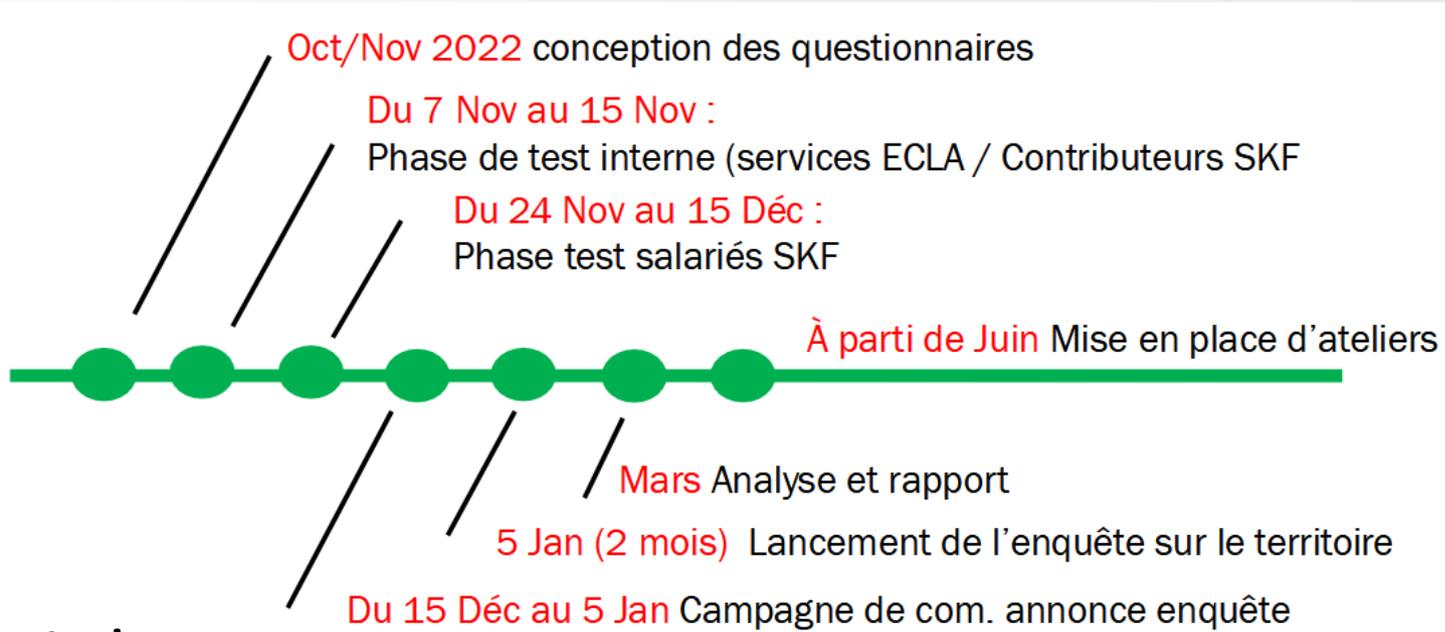
Objectif = diagnostic la demande de déplacement

Phase 3 :

Mise en place d'actions : offres complémentaires de transport (transports en commun, covoiturage,...) animations (promotion des nouveaux services)

Objectif : réduire le passage d'habitudes individuelles à des habitudes collectives

Retro planning



Les dates clés à retenir :

Renouvellement Marché Transports collectif (urbain et scolaire) Juillet 2024

Mise en place de service LLD VAE Printemps 2023

Mise en place d'abris sécurisés Printemps 2023

Le PDIE est une dynamique territoriale qui est profitable pour tous :

Etablissements

Entreprises et commerces

Salariés et usagers de la zone

Merci de votre attention !

Avez-vous des questions ?